

Taxe d'Apprentissage

Comme chaque année, vous allez devoir verser la taxe d'apprentissage, une obligation légale, mais c'est surtout une opportunité pour les entreprises d'investir dans la formation et le développement des compétences des jeunes.

Notre lycée, établissement historique de Mont de Marsan et des Landes, s'ouvre de plus en plus aux enseignements technologiques aux élèves qui souhaitent poursuivre leur scolarité post Bac.

Enfin depuis l'arrivée du nouveau bac, de nouveaux enseignements sont apparus : Sciences Numériques et Technologie, Sciences et Technologies de Laboratoire, Numérique et Sciences Informatiques.

Autant d'évolutions qui nécessitent de maintenir notre établissement au meilleur niveau d'équipement. Pour cela, votre contribution est essentielle.

La taxe d'apprentissage est fondamentale pour notre établissement pour adapter nos enseignements aux évolutions du monde professionnel. Elle nous permet d'acquérir des équipements pédagogiques performants et de former toujours mieux nos élèves et étudiants, vos futurs collaborateurs.

Votre contribution sera utilisée pour améliorer la qualité de l'enseignement et les conditions de formation de nos étudiants.

Grâce à vous nous avons investi au profit de la qualité de nos enseignements, au plus près de vos réalités professionnelles, pour la formation de vos futurs salariés : achat ...

Notre lycée est habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage pour notre BTS. Pour désigner et flécher tout ou partie de votre solde au [lycée Victor Duruy](#), vous pouvez, grâce au moteur de recherche du site [SOLTéA](#), rechercher notre établissement LGT Victor Duruy par le SIRET : 194 000 170 00010, notre numéro UAI : 0400017B ou via le [lien](#)

Pour vous assurer du versement, il est impératif de renseigner la plateforme SOLTéA avant le **24 octobre 2025**.



Si vous avez des interrogations concernant les modalités de versement, vous pouvez nous contacter au 05.58.05.79.71 ou bien par mail ce.0400017b@ac-bordeaux.fr.